



COMMISSION SPORTIVE ET REGLEMENTS

PV N°7 du 15 oct 2025

Présents en distanciel : M. MARTIN, G.FOURY, F.FOURNAT. G. BLONDEAU.

Déclarations de forfait:

Journée du 27/09/2025

U18 D2C ENT. FC DS 21 / USSL 22 - forfait de USSL 22 ; 1er forfait= amende 30 €

MODALITES DE RECOURS

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission d'Appel selon les dispositions de l'article 3.1.1.d du Règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours à compter de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4.1 du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président: Michel. MARTIN.

DISTRICT DE FOOTBALL HAUTE LOIRE

9 place Michelet - BP 80080 - 43000 LE PUY EN VELAY

Tél : 0471059882 – direction@haute-loire.fff.fr –

<http://haute-loire.fff.fr> Association régie par la loi du 1er /
juillet 1901-